DEPARTEMENT : COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT : GUINGAMP
CANTON : PLOUHA

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 022-212200638-20260217-2026_02_03-DE

COMMUNE DE GOMMENEC'H

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 FEVRIER 2026

Nombre de conseillers en exercice : 14

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept février à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GOMMENEC'H étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Alain HERVIOU, Maire.

Nombre de présents : 11
Suffrages exprimés : 12

Date de convocation : 20/01/2025

Etaient présents : BOIZARD S., FALEZAN A. ; GAUTIER P. ; GOBIN A. ; HERVIOU A., LANCIEN E. ; LE GONIDEC C. ; LE GUILLOU H., LE ROY G., SALAUN S.

19 h 50 : Arrivée de AUDOIRE S. (point 2)

Absents excusés ayant donné pouvoir :
CHERIAUX S. donne pouvoir à HERVIOU A.
OUTIN V. donne pouvoir à SALAÜN S.

Absent excusé : KERGADALLAN V.

Date de l'affichage : 19/02/2026

Un scrutin a eu lieu Annie FALEZAN a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 3

Achat d'un véhicule d'occasion type master pour les services techniques

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que les services techniques de la commune disposent d'un véhicule dont l'usage devient insuffisant pour assurer dans de bonnes conditions les missions quotidiennes (transport de matériel, déplacements pour interventions, manutention, etc.).

Afin d'améliorer les conditions de travail de l'agent technique, de sécuriser les déplacements et de permettre un transport adapté du matériel communal, il est proposé l'acquisition d'un véhicule utilitaire de type Renault Master d'occasion.

Un véhicule correspondant aux besoins a été identifié à la casse LE GUILLOU René, située à Saint-Agathon, pour un montant de 5 000.00 €, et dans un état compatible avec l'usage prévu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décidé à l'unanimité :
- **d'autoriser l'acquisition de ce véhicule pour un montant de 5 000.00 € TTC,**
- **de prévoir cette dépense au budget communal, sur le compte 2158 – Opération 17,**
- **d'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à la finalisation de l'achat.**

M. Hyacinte LE GUILLOU., Conseiller unicipal, étant le fils du responsable de la casse LE GUILLOU René, et afin d'éviter toute situation de conflit d'intérêts n'a pas pris part au vote relatif à cette délibération.

Certifié conforme,
Le Maire,
Alain HERVIOU